



COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE DU 26 AVRIL 2022 AU 4 JUILLET 2022

LA MUNICIPALITÉ DÉCIDE

26 AVRIL 2022

Coutaz SA, remplacement de la chaudière à la Maison de commune par une pompe à chaleur

D'adjuger à la société Coutaz SA l'offre pour les travaux de remplacement de la chaudière à la Maison de commune par une pompe à chaleur pour un montant de Fr. 35'402.55 (TTC).

Communauté interprofessionnelle des vins du chablais vaudois, réhabilitation du sentier des vignes

De confirmer à la Communauté interprofessionnelle des vins du chablais vaudois son accord pour la prise en charge de 8 indicateurs qui se situent sur son territoire pour la réhabilitation et le balisage du sentier des vignes. Elle valide sa participation financière d'un montant de Fr. 770.-.

Electrohome Sàrl, remplacement du lave-vaisselle au collège

D'adjuger à la société Electrohome Sàrl l'offre pour le remplacement d'un lave-vaisselle au collège pour un montant de Fr. 1'295.45 (TTC).

Carna Club Lavey, location du Chalet du Crêt

D'informer le Carna Club de Lavey qu'elle a retenu sa candidature pour la location du Chalet du Crêt.

10 MAI 2022

VonRoll hydroservices SA, contrat de maintenance

De signer le contrat de maintenance avec la société VonRoll hydroservices SA pour la maintenance des hydrantes pour un montant annuel de Fr. 2'605.50 (TTC).

21 JUIN 2022

Projet Perséides, édition 2022

De participer au projet Perséides pour l'édition 2022 en éteignant l'éclairage public la nuit du 12 au 13 août 2022.

Samuel Darbellay, remerciements

De remercier M. Samuel Darbellay pour son engagement et sa motivation sans faille en faveur des écoles primaires de St-Maurice - Lavey. Elle a pu compter sur une gestion optimale et elle tient à le relever. Elle lui souhaite plein succès pour son avenir professionnel et privé.

4 JUILLET 2022

Monnay Electricité SA, installation photovoltaïque

D'adjuger à la société Monnay Electricité SA les travaux pour l'installation photovoltaïque sur la Maison de commune pour un montant de Fr. 24'869.95 (TTC).

LA MUNICIPALITÉ PREND ACTE

26 AVRIL 2022

Entreprise de correction fluviale Rhône 3, compte rendu de la Commission exécutive et participation financière communale

D'une lettre de l'Entreprise de correction fluviale Rhône 3 qui l'informe des activités de la Commission exécutive de l'ECF-Rhône 3, ainsi que des éléments financiers importants pour la commune. La participation financière pour la commune de Lavey-Morcles se monte à Fr. 441.- pour la période de 2018 à 2021.

Direction générale de la fiscalité, fermeture de l'Office d'impôt du district d'Aigle

D'une lettre de la Direction générale de la fiscalité qui l'informe qu'elle poursuit son adaptation au découpage territorial ainsi que son processus de modernisation et d'utilisation efficiente des ressources. Le Conseil d'Etat a ainsi pris la décision de fermer l'Office d'impôt du district d'Aigle dès le 31 mai 2022. Ses activités et les places de travail seront ensuite progressivement déplacées par l'Office d'impôt des districts de la Riviera - Pays-d'Enhaut et Lavaux - Oron.

10 MAI 2022

Alkana, rapport d'audit du service de la voirie

Du rapport d'audit du service de la voirie effectué par la société Alkana. La Municipalité a décidé de créer un échéancier pour permettre une priorisation des mesures à mettre en place, tant au niveau du budget qu'au niveau organisationnel.

4 JUILLET 2022

Département des institutions et du territoire, décompte final des péréquations 2021

De la décision du Département des institutions et du territoire concernant le décompte définitif de la péréquation 2021 (péréquation intercommunale et réforme policière) et des indicateurs techniques utilisés pour le décompte final de cette péréquation. Pour Lavey-Morcles, le total de la péréquation directe, indirecte et de la réforme policière se monte à Fr. 385'904.-.

Département des institutions et du territoire, implémentation du modèle comptable harmonisé MCH2

D'une lettre du Département des institutions et du territoire qui lui transmet des informations sur l'implémentation du modèle comptable harmonisé MCH2. Une dizaine de communes pilotes vont tenir leurs comptes en MCH2 dès le 1er janvier 2024. Les autres communes et associations pourront choisir leur année de passage, ce passage devant se faire au plus tard pour 2027.

Police cantonale du commerce, loi sur l'exercice des activités économiques

D'un e-mail de M. Frédéric Rérat, Chef de la Police cantonale du commerce, qui l'informe que le 15 mars 2022, le Grand Conseil a adopté une modification de la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques. Cette modification entre en vigueur dès le 1er juillet 2022. Cette adaptation du cadre légal est notamment motivée par le souhait du Grand Conseil d'encadrer la location ou sous-location de tout ou partie d'un logement par l'intermédiaire de plateformes d'hébergement en ligne telles qu'Airbnb. Les éléments principaux de cette révision légale sont les suivants :

- Obligation pour les loueurs de s'annoncer aux autorités communales
- Obligation pour les communes de tenir un registre des loueurs
- Obligation pour les loueurs de tenir un registre des hôtes
- Surveillance
- Nécessité d'une autorisation de changement d'affectation en cas de location de plus de 90 jours par année civile d'un logement jusqu'alors loué en la forme traditionnelle.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic :  Le Secrétaire : 
Mario Da Silva  Mentor Citaku